



CHAMPIONNATS DES CLUBS DEPARTEMENTAUX 2020

REGLEMENT INTERIEUR COMITE DU NORD

Il est créé un comité de pilotage départemental en vue de la gestion des différents championnats départementaux des clubs (CDC) organisés par la Comité du Nord (à l'exception du CDC-J).

Le comité de pilotage départemental est composé de la façon suivante :

- Le Président départemental : Jean-Claude DESMULIE ;
- Le responsable de la commission sportive départementale : Laurent BOURLET ;
- Le responsable des championnats CDC1, CDC2, CDC3 et CDC-JP : Arnaud BOUTELIER ;
- La responsable des championnats CDC-F : Aline CHAUSSOY ;
- Le responsable des championnats CDC-V1 et CDC-V2 : Réjean LEFEBURE ;
- Le Président de la Commission d'arbitrage départementale : Bernard LEUCHART ;
- Le Président de la Commission de discipline départementale : André BAR.

Ce règlement intérieur définit l'organisation et la gestion des CDC du département, il est un complément aux règlements nationaux consultables sur le site de la FFPJP.

Un club ne pourra avoir au maximum que 3 équipes dans une même division (dans la mesure des places disponibles) et 5 équipes, par catégorie, toutes divisions confondues (CNC – CRC – CDC).

Si un même club possède 2 équipes dans une même division alors elles seront placées, si c'est pertinent, dans des groupes différents.

Si 2 équipes d'un même club sont placées dans le même groupe éliminatoire alors il faut qu'elles soient opposées dès la première journée.

Tout club refusant un engagement d'une équipe dans une division ne pourra inscrire aucune autre équipe quelle que soit la catégorie.

Tout désistement, qui aurait lieu après un réengagement, quel que soit le motif, sera synonyme de forfait général.

Les frais d'inscription seront de 20 euros par équipe, toutes catégories et divisions confondues.

La dotation globale du comité départemental sera de 7100 euros. La dotation de chaque championnat pourra être modifiée si la participation n'est pas optimale.

Les nombres de montées et descentes indiqués pourraient être modifiés :

- suivant les nombres de montées et descentes des divisions supérieures (CNC – CRC) qui ne pourront être connus qu'après la fin de tous les championnats nationaux et régionaux ;
- si le quota maximum de 3 équipes dans une même division est atteint.

Tout club promouvable refusant une accession, quelle qu'en soit la raison, sera redevable de la dotation reçue du comité départemental et sera rétrogradé dans la division la plus petite si acceptation du comité départemental.

CDC3 3^{ème} division

1 - modalités d'inscription

Chaque équipe participant au CDC3 devra retourner à Arnaud BOUTELIER, avant le 31 janvier de l'année :

- la feuille d'engagement mentionnant l'accord de participation ;
- les coordonnées complètes du référent de l'équipe ;
- le chèque de 20 euros, à l'ordre du COMITE NORD FFPJP, validant l'inscription.





2 – organisation

Le CDC3 se déroulera en secteur. Il pourra y avoir un maximum de 20 équipes sur un même secteur réparties en 4 groupes de 5 équipes (dans tous les cas, un groupe pourra être composé de 6 équipes maximum). Une phase finale de secteur aura lieu pour établir le classement (sauf dans le cas où il n'y aurait qu'un seul groupe).

Si plusieurs clubs postulent une place vacante alors c'est au club ayant l'effectif senior 2019 le plus important qu'elle sera attribuée.

Dans chaque groupe, toutes les équipes se rencontrent sur 5 journées au maximum.

Les résultats devront être envoyés dans les 48 heures suivant la rencontre, par le club recevant, à Arnaud BOUTELIER, uniquement par courrier ou courriel avec feuille de match scannée.

Le non-respect des délais entraînera le paiement d'une amende de 50 euros.

Un joueur participant à une rencontre dans une équipe de CDC3 ne pourra pas jouer dans une autre équipe de son club engagée en CDC3.

Un joueur participant à une rencontre de CDC3 ne pourra pas jouer dans une autre division départementale.

Montées et descentes

Les premiers de chaque secteur accèdent à la 2^{ème} division (CDC2). Si un club ne peut monter de division car il a déjà 3 équipes dans la division supérieure alors la place sera donnée au deuxième du secteur et dans la suite du classement du secteur si nécessaire.

Il n'y a pas de descentes dans la mesure où il n'y a pas de 4^{ème} division (CDC4).

Phase finale

Il n'y a pas de phase finale départementale pour le CDC3.

Calendrier

Pour chaque groupe, les rencontres se dérouleront aux dates fixées par la Commission départementale de pilotage :

- Dimanche 8 mars à 9 heures ;
- Dimanche 15 mars à 9 heures ;
- Dimanche 29 mars à 9 heures ;
- Lundi 13 avril à 9 heures ;
- Vendredi 1^{er} mai à 9 heures.

Les rencontres des dimanches 8 et 15 mars doivent se jouer en boulodrome couvert (période hivernale).

S'il y a lieu, les phases finales de secteur auront lieu le vendredi 8 mai à 9 heures (si 4 clubs) ou à 14 heures (si 2 clubs). Elles établiront le classement par secteur et le club champion de secteur montera en CDC2.

Arbitrage

Le club recevant devra s'octroyer les services d'un arbitre (un « fonctionnaire arbitre » pourra être accepté).

L'absence d'un arbitre (ou d'un « fonctionnaire arbitre ») à un match entraînera le paiement d'une amende de 50 euros.

Tenues

Le haut devra être identique et représentatif du club (joueurs et coach).

Le port du « jean » est strictement interdit (joueurs et coach). Seuls sont autorisés le short ou le pantalon de survêtement.

Participation financière du comité départemental

Aucune participation financière ne sera donnée par le comité départemental aux clubs participants à cette compétition.

Une dotation départementale de 1050 euros récompensera les équipes à l'issue du championnat (150 € aux premiers de chaque secteur).

Forfait

Le forfait d'une équipe à un match entraînera le paiement d'une amende de 100 euros.

Le forfait général d'une équipe (2 absences ou plus) entraînera le paiement d'une amende de 400 euros.





CDC2 2^{ème} division

1 - modalités d'inscription

Chaque équipe participant au CDC2 devra retourner à Arnaud BOUTELIER, avant le 31 mai de l'année :

- la feuille d'engagement mentionnant l'accord de participation ;
- les coordonnées complètes du référent de l'équipe ;
- le chèque de 20 euros, à l'ordre du COMITE NORD FFPJP, validant l'inscription.

La liste des joueurs qui participeront au championnat devra être envoyée un mois avant le début de la compétition.

2 – organisation

Le CDC2 est composé de 24 équipes répartis en 4 groupes de 6.

Le Championnat Départemental des Clubs de division 2 (CDC2) est ouvert aux équipes dont l'origine provient exclusivement :

- soit d'une descente depuis le Championnat Départemental des Clubs de division 1 CDC1 ;
- soit d'un maintien à ce niveau au vu des résultats de la précédente édition ;
- soit d'une accession depuis le Championnat Départemental des Clubs de division 3 (CDC3).

Dans chaque groupe, toutes les équipes se rencontrent sur 5 journées.

Les résultats devront être envoyés dans les 48 heures suivant la rencontre, par le club recevant, à Arnaud BOUTELIER, uniquement par courrier ou courriel avec feuille de match scannée.

Le non-respect des délais entrainera le paiement d'une amende de 50 euros.

Un joueur participant à une rencontre dans une équipe de CDC2 ne pourra pas jouer dans une autre équipe de son club engagée en CDC2.

Un joueur participant à une rencontre de CDC2 ne pourra pas jouer dans une autre division départementale.

Montées et descentes

Les premiers de chaque groupe accèdent à la phase finale.

Les 2 premiers de chaque groupe accèdent au championnat départemental de 1^{ère} division (CDC1). Si un club ne peut monter de division car il a déjà 3 équipes dans la division supérieure alors la place sera donnée au meilleur troisième de la phase de groupe et dans la suite du classement du secteur si nécessaire.

Les 2 derniers de chaque groupe, à l'exception du « meilleur 5^{ème} », descendent en 3^{ème} division (CDC3).

Phase finale

Une finale départementale opposant les premiers de chaque groupe aura lieu afin de décerner le titre de champion départemental de 2^{ème} division (CDC2) et établir le classement du championnat CDC2.

Un tirage au sort désignera les ½ finales. Les gagnants joueront la finale.

Le forfait d'une équipe qualifiée pour la phase finale entrainera le paiement d'une amende de 400 euros.

Calendrier

Pour chaque groupe, les rencontres se dérouleront aux dates fixées par la Commission départementale de pilotage :

- Samedi 10 octobre à 14 heures ;
- Dimanche 11 octobre à 9 heures ;
- Samedi 24 octobre à 14 heures ;
- Dimanche 25 octobre à 9 heures ;
- Samedi 7 novembre à 14 heures ;
- Phase finale : dimanche 22 novembre à 9 heures.

Arbitrage

Le club recevant devra s'octroyer les services d'un arbitre (un « fonctionnaire arbitre » pourra être accepté).

L'absence d'un arbitre (ou d'un « fonctionnaire arbitre ») à un match entrainera le paiement d'une amende de 50 euros.

Tenues





FEDERATION FRANÇAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENÇAL



Phase éliminatoire : le haut devra être identique et représentatif du club (joueurs et coach) - le port du « jean » est strictement interdit (joueurs et coach). Seuls sont autorisés le short ou le pantalon de survêtement.

Phase finale : le haut (représentatif du club) et le bas (short ou pantalon de survêtement) devront être identiques.

Participation financière du comité départemental

Aucune participation financière ne sera donnée par le comité départemental aux clubs participants à cette compétition. Une dotation départementale de 1000 euros récompensera les équipes ayant accédées à la phase finale (400 € - 300 € - 150 € - 150 €).

Forfait

Le forfait d'une équipe à un match entraînera le paiement d'une amende de 100 euros.

Le forfait général d'une équipe (2 absences ou plus) entraînera le paiement d'une amende de 400 euros.

CDC1 1^{ère} division

1 - modalités d'inscription

Chaque équipe participant au CDC1 devra retourner à Arnaud BOUTELIER, avant le 31 mai de l'année :

- la feuille d'engagement mentionnant l'accord de participation ;
- les coordonnées complètes du référent de l'équipe ;
- le chèque de 20 euros, à l'ordre du COMITE NORD FFPJP, validant l'inscription.

La liste des joueurs qui participeront au championnat devra être envoyée un mois avant le début de la compétition.

2 – organisation

Le CDC1 est composé de 24 équipes répartis en 4 groupes de 6.

Le Championnat Départemental des Clubs de division 1 (CDC1) est ouvert aux équipes dont l'origine provient exclusivement :

- soit d'une descente depuis le Championnat Régional des Clubs de division 2 CRC2 ;
- soit d'un maintien à ce niveau au vu des résultats de la précédente édition ;
- soit d'une accession depuis le Championnat Départemental des Clubs de division 2 (CDC2).

Dans chaque groupe, toutes les équipes se rencontrent sur 5 journées.

Les résultats devront être envoyés dans les 48 heures suivant la rencontre, par le club recevant, à Arnaud BOUTELIER, uniquement par courrier ou courriel avec feuille de match scannée.

Le non-respect des délais entraînera le paiement d'une amende de 50 euros.

Un joueur participant à une rencontre dans une équipe de CDC1 ne pourra pas jouer dans une autre équipe de son club engagée en CDC1.

Un joueur participant à une rencontre de CDC1 ne pourra pas jouer dans une autre division départementale.

Montées et descentes

Les premiers de chaque groupe accèdent à la phase finale.

Les 2 derniers de chaque groupe descendent en 2^{ème} division (CDC2).

Phase finale

Une finale départementale opposant les premiers de chaque groupe aura lieu afin de décerner le titre de champion départemental de 1^{ère} division (CDC1) et établir le classement du championnat CDC1.

Un tirage au sort désignera les ½ finales. Les gagnants joueront la finale.

Au terme de cette phase finale, le champion et le finaliste monteront en CRC2B, groupe territorial « Nord – Pas de Calais » du championnat régional de 2^{ème} division.

Le forfait d'une équipe qualifiée pour la phase finale entraînera le paiement d'une amende de 400 euros.

Calendrier

Pour chaque groupe, les rencontres se dérouleront aux dates fixées par la Commission départementale de pilotage :

- Samedi 10 octobre à 14 heures ;

COMTE DU NORD DE PETANQUE ET JEU PROVENÇAL N° Siret : 42498187600016 APE : 913E





FEDERATION FRANÇAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENÇAL



- Dimanche 11 octobre à 9 heures ;
- Samedi 24 octobre à 14 heures ;
- Dimanche 25 octobre à 9 heures ;
- Samedi 7 novembre à 14 heures ;
- Phase finale : dimanche 22 novembre à 9 heures.

Arbitrage

Le club recevant devra s'octroyer les services d'un arbitre (un « fonctionnaire arbitre » pourra être accepté).
L'absence d'un arbitre (ou d'un « fonctionnaire arbitre ») à un match entraînera le paiement d'une amende de 50 euros.
Pour la phase finale, la commission d'arbitrage désignera un arbitre (pris en charge par le comité départemental).

Tenues

Phase éliminatoire : le haut devra être identique et représentatif du club (joueurs et coach) - le port du « jean » est strictement interdit (joueurs et coach). Seuls sont autorisés le short ou le pantalon de survêtement.
Phase finale : le haut (représentatif du club) et le bas (short ou pantalon de survêtement) devront être identiques.

Délégations

Le comité de pilotage départemental désignera un délégué sur le site de la phase finale. Il aura la charge du bon déroulement de la compétition, de constituer un jury et de transmettre les résultats au référent.

Participation financière du comité départemental

Aucune participation financière ne sera donnée par le comité départemental aux clubs participants à cette compétition.
Une dotation départementale de 1000 euros récompensera les équipes ayant accédées à la phase finale (400 € - 300 € - 150 € - 150 €).

Forfait

Le forfait d'une équipe à un match entraînera le paiement d'une amende de 100 euros.
Le forfait général d'une équipe (2 absences ou plus) entraînera le paiement d'une amende de 400 euros.

CDC féminin

1 - modalités d'inscription

Chaque équipe participant au CDC-F devra retourner à Arnaud BOUTELIER, avant le 31 janvier de l'année :

- la feuille d'engagement mentionnant l'accord de participation ;
- les coordonnées complètes du référent de l'équipe ;
- le chèque de 20 euros, à l'ordre du COMITE NORD FFPJP, validant l'inscription.

2 – organisation

Le CDC Féminin est composé de 32 équipes répartis en 8 groupes de 4.

Dans chaque groupe, toutes les équipes se rencontrent sur 3 journées.

Les résultats devront être envoyés dans les 48 heures suivant la rencontre, par le club recevant, à Aline CHAUSSOY, uniquement par courrier ou courriel avec feuille de match scannée.

Le non-respect des délais entraînera le paiement d'une amende de 50 euros.

Une joueuse participant à une rencontre dans une équipe de CDC-F ne pourra pas jouer dans une autre équipe de son club engagée en CDC-F.

Montées et descentes

Les premiers de chaque groupe accèdent à la phase « finale ».

Les deuxièmes de chaque groupe accèdent à la phase « accession » (qualificative pour la première division 2021 CDC-F1).

Les autres équipes seront en deuxième division en 2021 (inscription obligatoire).

Le championnat de première division 2021 (CDC-F1 – 12 équipes) sera composé des équipes suivantes :

- descente éventuelle de CRC-F2 (0 à 3 équipes) ;
- demi-finalistes et quarts de finalistes de la phase « finale » ;





- équipes issues de la phase « accession » selon le classement (3 à 6 équipes suivant le nombre de descente de CRC-F2).

Phase « finale »

La phase « finale » désigne la phase allant des quarts de finale à la finale pour les premiers de chaque groupe.

Les premiers de chaque groupe sont qualifiés pour les quarts de finale qui seront désignés par tirage au sort (le premier tiré recevra – 2 équipes d'un même club seront automatiquement opposées en quarts de finale).

Une finale départementale opposant les vainqueurs des quarts de finale aura lieu afin de décerner le titre de champion départemental féminin (CDC-F) et établir le classement du championnat CDC-F.

Un tirage au sort désignera les ½ finales. Les gagnants joueront la finale.

Au terme de cette phase finale, le champion et le finaliste monteront en CRC-F2B, groupe territorial « Nord – Pas de Calais » du championnat régional féminin de 2^{ème} division.

Les demi-finalistes et les quarts de finalistes accèderont à la première division départementale (CDC-F1).

Le forfait d'une équipe qualifiée pour la phase « finale » entraînera le paiement d'une amende de 400 euros.

Phase « accession »

La phase « accession » désigne la phase allant des quarts de finale à la finale pour les deuxièmes de chaque groupe.

Les deuxièmes de chaque groupe sont qualifiés pour les quarts de finale qui seront désignés par tirage au sort (le premier tiré recevra – 2 équipes d'un même club seront automatiquement opposées en quarts de finale).

Une finale départementale opposant les vainqueurs des quarts de finale aura lieu afin d'établir le classement pour une accession en première division départementale (CDC-F1).

Un tirage au sort désignera les ½ finales. Les gagnants joueront la finale.

Le classement de la phase « accession » sera établi comme suit :

- 1^{er} : vainqueur ;
- 2^{ème} : finaliste ;
- 3^{ème} : demi-finaliste ayant perdu contre le vainqueur ;
- 4^{ème} : demi-finaliste ayant perdu contre le finaliste ;
- 5^{ème} : quart de finaliste ayant perdu contre le vainqueur ;
- 6^{ème} : quart de finaliste ayant perdu contre le finaliste.

Les équipes classées de 1 à 3 accèderont à la première division départementale (CDC-F1). Suivant le nombre de descentes de CRC-F2, elles pourront être rejointes par les équipes classées de 4 à 6.

Le forfait d'une équipe qualifiée pour la phase « accession » entraînera le paiement d'une amende de 400 euros.

Calendrier

Pour chaque groupe, les rencontres se dérouleront aux dates fixées par la Commission départementale de pilotage.

Phase éliminatoire :

- Dimanche 8 mars à 9 heures ;
- Dimanche 15 mars à 9 heures ;
- Dimanche 29 mars à 9 heures.

Phase « accession » :

- Lundi 13 avril à 9 heures : quarts de finale ;
- Vendredi 8 mai à 9 heures demi-finales puis finale.

Phase « finale » :

- Lundi 13 avril à 9 heures : quarts de finale ;
- Vendredi 8 mai à 9 heures demi-finales puis finale.

Les rencontres des dimanches 8 et 15 mars doivent se jouer en boulodrome couvert (période hivernale).

Arbitrage

Le club recevant devra s'octroyer les services d'un arbitre (un « fonctionnaire arbitre » pourra être accepté).

L'absence d'un arbitre (ou d'un « fonctionnaire arbitre ») à un match entraînera le paiement d'une amende de 50 euros.

Pour les demi-finales et la finale des phases « accession » et « finale », la commission d'arbitrage désignera un arbitre (pris en charge par le comité départemental).

Tenues





Phase éliminatoire : le haut devra être identique et représentatif du club (joueurs et coach) - le port du « jean » est strictement interdit (joueurs et coach). Seuls sont autorisés le short ou le pantalon de survêtement.

Phase « accession » et phase « finale » : le haut (représentatif du club) et le bas (short ou pantalon de survêtement) devront être identiques à partir des demi-finales.

Délégations

Le comité de pilotage départemental désignera un délégué sur le site des phases « accession » et « finale ». Il aura la charge du bon déroulement de la compétition, de constituer un jury et de transmettre les résultats au référent.

Participation financière du comité départemental

Aucune participation financière ne sera donnée par le comité départemental aux clubs participants à cette compétition.
Une dotation départementale de 1000 euros récompensera les équipes ayant accédées aux demi-finales de la phase finale (400 € - 300 € - 150 € - 150 €).
Une dotation départementale de 250 euros récompensera les équipes ayant accédées à la finale de la phase « accession » (150 € - 100 €).

Forfait

Le forfait d'une équipe à un match entrainera le paiement d'une amende de 100 euros.
Le forfait général d'une équipe (2 absences ou plus) entrainera le paiement d'une amende de 400 euros.

CDC Vétérans 2^{ème} division

1 - modalités d'inscription

Chaque équipe participant au CDC-V2 devra retourner à Arnaud BOUTELIER, avant le 31 mai de l'année :

- la feuille d'engagement mentionnant l'accord de participation ;
- les coordonnées complètes du référent de l'équipe ;
- le chèque de 20 euros, à l'ordre du COMITE NORD FFPJP, validant l'inscription.

2 – organisation

Le CDC-V2 se déroulera en secteur. Il pourra y avoir un maximum de 12 équipes sur un même secteur réparties en 2 groupes de 6 équipes. Une phase finale de secteur aura lieu pour établir le classement (sauf dans le cas où il n'y aurait qu'un seul groupe).

Si plusieurs clubs postulent une place vacante alors c'est au club ayant l'effectif vétérans 2019 le plus important qu'elle sera attribuée.

Dans chaque groupe, toutes les équipes se rencontrent sur 5 journées.

Les résultats devront être envoyés dans les 48 heures suivant la rencontre, par le club recevant, à Réjean LEFEBURE, uniquement par courrier ou courriel avec feuille de match scannée.

Le non-respect des délais entrainera le paiement d'une amende de 50 euros.

Un joueur participant à une rencontre dans une équipe de CDC-V2 ne pourra pas jouer dans une autre équipe de son club engagée en CDC-V2.

Un joueur participant à une rencontre de CDC-V2 ne pourra pas jouer dans une autre division départementale de la catégorie.

Montées et descentes

Les premiers de chaque secteur accèdent à la 1^{ère} division (CDC-V1).

Il n'y a pas de descentes dans la mesure où il n'y a pas de 3^{ème} division (CDC-V3).

Phase finale

Il n'y a pas de phase finale départementale pour le CDC-V2.

Calendrier

Pour chaque groupe, les rencontres se dérouleront aux dates fixées par la Commission départementale de pilotage :

- Mardi 8 septembre à 14 heures ;
- Mardi 22 septembre à 14 heures ;





- Mardi 6 octobre à 14 heures ;
- Mardi 20 octobre à 14 heures ;
- Mardi 3 novembre à 14 heures.

S'il y a lieu, les phases finales de secteur auront lieu le mardi 10 novembre à 14 heures. Elles établiront le classement par secteur et le club champion de secteur montera en CDC-V1.

Arbitrage

Le club recevant devra s'octroyer les services d'un arbitre (un « fonctionnaire arbitre » pourra être accepté). L'absence d'un arbitre (ou d'un « fonctionnaire arbitre ») à un match entraînera le paiement d'une amende de 50 euros.

Tenues

Le haut devra être identique et représentatif du club (joueurs et coach). Le port du « jean » est strictement interdit (joueurs et coach). Seuls sont autorisés le short ou le pantalon de survêtement.

Participation financière du comité départemental :

Aucune participation financière ne sera donnée par le comité départemental aux clubs participants à cette compétition. Une dotation départementale de 1050 euros récompensera les équipes à l'issue du championnat (150 € aux premiers de chaque secteur).

Forfait

Le forfait d'une équipe à un match entraînera le paiement d'une amende de 100 euros. Le forfait général d'une équipe (2 absences ou plus) entraînera le paiement d'une amende de 400 euros.

CDC Vétérans 1^{ère} division

1 - modalités d'inscription

Chaque équipe participant au CDC-V1 devra retourner à Arnaud BOUTELIER, avant le 31 mai de l'année :

- la feuille d'engagement mentionnant l'accord de participation ;
- les coordonnées complètes du référent de l'équipe ;
- la liste des joueurs qui participeront au championnat ;
- le chèque de 20 euros, à l'ordre du COMITE NORD FFPJP, validant l'inscription.

La liste des joueurs qui participeront au championnat devra être envoyée un mois avant le début de la compétition.

2 – organisation

Le CDC-V1 est composé de 24 équipes répartis en 4 groupes de 6.

Le Championnat Départemental des Clubs Vétérans de division 1 (CDC-V1) est ouvert aux équipes dont l'origine provient exclusivement :

- soit d'une descente depuis le Championnat Régional des Clubs Vétérans CRC-V ;
- soit d'un maintien à ce niveau au vu des résultats de la précédente édition ;
- soit d'une accession depuis le Championnat Départemental des Clubs Vétérans de division 2 (CDC-V2).

Dans chaque groupe, toutes les équipes se rencontrent sur 5 journées.

Les résultats devront être envoyés dans les 48 heures suivant la rencontre, par le club recevant, à Réjean LEFEBURE, uniquement par courrier ou courriel avec feuille de match scannée. Le non-respect des délais entraînera le paiement d'une amende de 50 euros.

Un joueur participant à une rencontre dans une équipe de CDC-V1 ne pourra pas jouer dans une autre équipe de son club engagée en CDC-V1.

Un joueur participant à une rencontre de CDC-V1 ne pourra pas jouer dans une autre division départementale de la catégorie.

Montées et descentes

Les premiers de chaque groupe accèdent à la phase finale.

Les 2 derniers de chaque groupe, à l'exception du « meilleur 5^{ème} », descendent en 2^{ème} division (CDC-V2) (*sous réserve qu'il y ait un championnat de CDC-V2 dans chaque secteur*).





Phase finale

Une finale départementale opposant les premiers de chaque groupe aura lieu afin de décerner le titre de champion départemental vétéran de 1^{ère} division (CDC-V1) et établir le classement du championnat CDC-V1.

Un tirage au sort désignera les ½ finales. Les gagnants joueront la finale.

Au terme de cette phase finale, le champion et le finaliste monteront en CRC-V, championnat régional vétéran.

Le forfait d'une équipe qualifiée pour la phase finale entrainera le paiement d'une amende de 400 euros.

Calendrier

Pour chaque groupe, les rencontres se dérouleront aux dates fixées par la Commission départementale de pilotage :

- Mardi 8 septembre à 14 heures ;
- Mardi 22 septembre à 14 heures ;
- Mardi 6 octobre à 14 heures ;
- Mardi 20 octobre à 14 heures ;
- Mardi 3 novembre à 14 heures ;
- Phase finale : mardi 10 novembre à 9 heures.

Arbitrage

Le club recevant devra s'octroyer les services d'un arbitre (un « fonctionnaire arbitre » pourra être accepté).

L'absence d'un arbitre (ou d'un « fonctionnaire arbitre ») à un match entrainera le paiement d'une amende de 50 euros.

Pour la phase finale, la commission d'arbitrage désignera un arbitre (pris en charge par le comité départemental).

Tenues

Phase éliminatoire : le haut devra être identique et représentatif du club (joueurs et coach) - le port du « jean » est strictement interdit (joueurs et coach). Seuls sont autorisés le short ou le pantalon de survêtement.

Phase finale : le haut (représentatif du club) et le bas (short ou pantalon de survêtement) devront être identiques.

Délégations

Le comité de pilotage départemental désignera un délégué sur le site de la phase finale. Il aura la charge du bon déroulement de la compétition, de constituer un jury et de transmettre les résultats au référent.

Participation financière du comité départemental

Aucune participation financière ne sera donnée par le comité départemental aux clubs participants à cette compétition.

Une dotation départementale de 1000 euros récompensera les équipes ayant accédées à la phase finale (400 € - 300 € - 150 € - 150 €).

Forfait

Le forfait d'une équipe à un match entrainera le paiement d'une amende de 100 euros.

Le forfait général d'une équipe (2 absences ou plus) entrainera le paiement d'une amende de 400 euros.

CDC Provençal

1 - modalités d'inscription

Chaque équipe participant au CDC-JP devra retourner à Arnaud BOUTELIER, avant le 31 mai de l'année :

- la feuille d'engagement mentionnant l'accord de participation ;
- les coordonnées complètes du référent de l'équipe ;
- le chèque de 20 euros, à l'ordre du COMITE NORD FFPJP, validant l'inscription.

2 – organisation

Le CDC-JP est composé de 16 équipes répartis en 4 groupes de 4.

Dans chaque groupe, toutes les équipes se rencontrent sur 3 journées.





FEDERATION FRANÇAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENÇAL



Les résultats devront être envoyés dans les 48 heures suivant la rencontre, par le club recevant, à Arnaud BOUTELIER uniquement par courrier ou courriel avec feuille de match scannée.

Le non-respect des délais entrainera le paiement d'une amende de 50 euros.

Un joueur participant à une rencontre dans une équipe de CDC-JP ne pourra pas jouer dans une autre équipe de son club engagée en CDC-JP.

Montées et descentes

Les premiers de chaque groupe accèdent à la phase finale.

Il n'y a pas de descentes dans la mesure où il n'y a pas de 2^{ème} division (CDC-JP2).

Phase finale

Une finale départementale opposant les premiers de chaque groupe aura lieu afin de décerner le titre de champion départemental jeu provençal (CDC-JP) et établir le classement du championnat CDC-JP.

Un tirage au sort désignera les ½ finales. Les gagnants joueront la finale.

Au terme de cette phase finale, le champion et le finaliste monteront en CDC-JP, championnat régional jeu provençal.

Le forfait d'une équipe qualifiée pour la phase finale entrainera le paiement d'une amende de 400 euros.

Calendrier

Pour chaque groupe, les rencontres se dérouleront aux dates fixées par la Commission départementale de pilotage :

- Dimanche 30 août à 9 heures ;
- Dimanche 30 août à 14 heures ;
- Samedi 12 septembre à 14 heures ;
- Phase finale : dimanche 20 septembre à 9 heures.

Arbitrage

Le club recevant devra s'octroyer les services d'un arbitre.

L'absence d'un arbitre à un match entrainera le paiement d'une amende de 50 euros.

Pour la phase finale, la commission d'arbitrage désignera un arbitre (pris en charge par le comité départemental).

Tenues

Phase éliminatoire : le haut devra être identique et représentatif du club (joueurs et coach) - le port du « jean » est strictement interdit (joueurs et coach). Seuls sont autorisés le short ou le pantalon de survêtement.

Phase finale : le haut (représentatif du club) et le bas (short ou pantalon de survêtement) devront être identiques.

Délégations

Le comité de pilotage départemental désignera un délégué sur le site de la phase finale. Il aura la charge du bon déroulement de la compétition, de constituer un jury et de transmettre les résultats au référent.

Participation financière du comité départemental

Aucune participation financière ne sera donnée par le comité départemental aux clubs participants à cette compétition.

Une dotation départementale de 1000 euros récompensera les équipes ayant accédées à la phase finale (400 € - 300 € - 150 € - 150 €).

Forfait

Le forfait d'une équipe à un match entrainera le paiement d'une amende de 100 euros.

Le forfait général d'une équipe (2 absences ou plus) entrainera le paiement d'une amende de 400 euros.

Le Président du Comité du Nord
Jean-Claude DESMULIE.

13 janvier 2020

